



Informations actualisées sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### VINGTIÈME SESSION

### INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR L'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ PHYTOSANITAIRE

#### POINT 15.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

#### 1. Introduction

[1] L'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP), mécanisme qui demeure essentiel aux fins de l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), aide les parties contractantes à renforcer leur système phytosanitaire national. Depuis le compte rendu de la situation présenté aux participants à la [19<sup>e</sup> session de la Commission des mesures phytosanitaires \(CMP\)](#)<sup>1</sup>, l'exécution du plan par étapes visant à améliorer l'ECP<sup>2</sup> a considérablement progressé, conformément à la stratégie ECP 2020-2030, dans laquelle sont définis six domaines de résultats principaux qui permettent de renforcer les systèmes phytosanitaires nationaux et de concrétiser les recommandations formulées dans l'étude théorique sur l'ECP réalisée en 2023.

#### 2. Rappel: vue d'ensemble de l'évaluation de la capacité phytosanitaire

[2] Les parties contractantes qui souhaitent réaliser une ECP dans leur pays peuvent élaborer des stratégies nationales de renforcement des capacités phytosanitaires de manière autonome et décrire comment les objectifs phytosanitaires retenus seront atteints. Le module législatif du processus ECP leur permet aussi de réviser les lois et règles existantes ou d'en établir de nouvelles, au service de leur stratégie. Guidées par cette stratégie, les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) s'emploient ensuite à mettre en œuvre les activités et réformes nécessaires pour combler les lacunes critiques en matière de capacités phytosanitaires. Du diagnostic à l'action, les pays peuvent tirer parti des résultats de l'ECP pour combler les principales lacunes observées en matière de capacités, mobiliser des ressources et, en définitive, renforcer leur système phytosanitaire.

##### 2.1 Modalités d'accès à une ECP: rappel rapide

[3] Chacune des trois modalités de conduite d'ECP offre une approche structurée, avec différents degrés d'appui fourni par les facilitateurs certifiés de la CIPV et par le secrétariat:

- **modalité A: modalité facilitée avec l'appui du secrétariat.** Cette option permet de bénéficier des conseils techniques d'un facilitateur ECP certifié de la CIPV et du secrétariat, ce qui garantit une supervision et un soutien appropriés tout au long du processus;
- **modalité B: modalité facilitée sans l'appui du secrétariat.** L'évaluation est dans ce cas menée avec l'appui d'un facilitateur ECP certifié de la CIPV, mais sans participation directe du secrétariat;

<sup>1</sup> 19<sup>e</sup> session de la CMP (2025) – Informations actualisées sur l'évaluation de la capacité phytosanitaire.

<sup>2</sup> Approuvé par le Comité de mise en œuvre et de développement des capacités en mai 2024 et révisé en novembre 2024.

- **modalité C: modalité indépendante (dirigée par l'ONPV).** L'ONPV assume l'entièvre responsabilité du processus ECP, qu'elle gère de manière indépendante, sans l'appui du secrétariat ou de facilitateurs ECP certifiés de la CIPV. En conséquence, le secrétariat ne supervise pas les résultats, ne peut garantir leur alignement sur les normes applicables et ne promeut ni ne facilite la mise en œuvre des stratégies qui en résultent.

**[4]** L'accès au système ECP en ligne et son utilisation sont soumis aux conditions générales de la FAO, qui garantissent la confidentialité, la gestion sécurisée des données et l'utilisation appropriée des informations appartenant aux pays<sup>3</sup>.

### 3. Résultats stratégiques obtenus depuis la tenue de la 19<sup>e</sup> session de la CMP

**[5]** Les résultats stratégiques communiqués ci-après ont été obtenus depuis la tenue de la dernière session de la CMP grâce au financement, par la Commission européenne, du projet [Strengthening Food Control and Phytosanitary Capacities and Governance \(GCP/GLO/949/EC\)](#) (Renforcement des capacités et de la gouvernance en matière de contrôle alimentaire et phytosanitaire):

- formation ECP en ligne disponible en [anglais](#)<sup>4</sup>, en espagnol<sup>5</sup> et en français<sup>6</sup>;
- sur la base des stratégies mises en œuvre à des fins d'ECP, huit pays participant au projet GCP/GLO/949/EC ont élaboré des propositions de projet à présenter aux donateurs;
- l'Ouganda a obtenu 8 millions d'EUR et 5,5 millions d'USD pour renforcer son système phytosanitaire;
- le Rwanda a mobilisé 200 000 USD auprès de TradeMark Africa;
- des publications importantes établissent maintenant les incidences à long terme de l'ECP:
  - . [Évaluer et renforcer les capacités phytosanitaires dans certains pays d'Afrique orientale et australe pour promouvoir une agriculture résiliente](#)<sup>7</sup>, qui illustre l'impact des incidences;
  - . [Systèmes phytosanitaires et développement agricole: modélisation de l'impact des évaluations des capacités phytosanitaires en Afrique](#)<sup>8</sup>, qui montre que les interventions qui s'inscrivent dans la durée et dans le cadre d'un programme, c'est-à-dire qui ne sont pas des initiatives isolées, sont essentielles pour obtenir des avancées à long-terme en matière de produit intérieur brut agricole (PIB agricole) et de volumes exportés;
  - . [How to Integrate Gender and Youth in Phytosanitary Capacity Evaluations \(PCE\)](#)<sup>9</sup> (guide pour intégrer les questions relatives au genre et aux jeunes dans l'évaluation des capacités phytosanitaires);
- la mise en avant du processus visant à renforcer l'ECP lors de l'atelier de rétroaction consacré à l'amélioration du processus ECP, à partir des enseignements tirés du projet GCP/GLO/949/EC. Cet atelier, organisé en avril 2025, a permis de réunir les coordonnateurs nationaux des pays participants et des facilitateurs ECP certifiés, ainsi que de rassembler des contributions techniques provenant de cadres d'évaluation complémentaires, notamment l'outil pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires (PVS) de l'Organisation mondiale de la santé animale<sup>10</sup> et l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments. Il a donné lieu à des

<sup>3</sup> [Terms and conditions for using the online PCE system.pdf](#) (en anglais).

<sup>4</sup> [Conducting a phytosanitary capacity evaluation | FAO elearning Academy](#).

<sup>5</sup> [Realizar una evaluación de la capacidad fitosanitaria | Academia de aprendizaje electrónico de la FAO](#).

<sup>6</sup> [Mener une évaluation des capacités phytosanitaires | Académie Numérique de la FAO](#).

<sup>7</sup> [Évaluer et renforcer les capacités phytosanitaires dans certains pays d'Afrique orientale et australe pour promouvoir une agriculture résiliente](#).

<sup>8</sup> [Systèmes phytosanitaires et développement agricole: modélisation de l'impact des évaluations des capacités phytosanitaires en Afrique](#).

<sup>9</sup> [Guidance on how to integrate gender and youth in phytosanitary capacity evaluations](#).

<sup>10</sup> OMSA.

recommandations pratiques, décidées d'un commun accord, qui seront évaluées plus en détail et appliquées progressivement en 2026 et au cours des années suivantes.

#### 4. Principaux défis stratégiques et perspectives pour 2026

[6] Le manque de financement durable de la gestion et de l'amélioration à long terme de l'ECP reste le risque principal qui pèse sur le processus ECP. Le modèle de financement actuel est insuffisant pour soutenir cette tâche essentielle. Il est par conséquent primordial de garantir une ligne de financement stable.

[7] Après la définition, lors des ateliers consacrés à l'amélioration du processus ECP, des mesures à prendre pour moderniser le système ECP en ligne, le prochain grand défi à relever est l'exécution des mises à niveau correspondantes. À cet égard, des efforts et des ressources spécifiques seront nécessaires à partir de 2026, pour faire en sorte que le système en ligne reste fiable, facile à utiliser et sécurisé.

#### 5. ECP récemment mises en œuvre dans les pays

[8] Depuis la 19<sup>e</sup> session de la CMP, on a continué de réaliser des ECP à travers le monde. Des informations sur les ECP achevées ces dernières années sont disponibles dans la section du Portail phytosanitaire international (PPI) qui leur est consacrée<sup>11</sup>. On trouvera dans le tableau 1 ci-après une vue d'ensemble des ECP achevées, en cours et demandées par les parties contractantes.

**Tableau 1:** Vue d'ensemble des ECP récemment conclues, en cours et demandées

| Pays/région                            | Statut              | Modalité    | Type de financement  |
|--|---------------------|-------------|--|
| <b>ECP menée à bonne fin</b>           |                     |             |  |
| Égypte                                 | ECP conclue en 2025 | A           | GCP/GLO/949/EC   |
| <b>ECP en cours</b>                    |                     |             |  |
| Mali                                   | En cours            | B           | Autofinancement  |
| Pakistan                               | En cours            | B           | TCP/RAS/4002<br>(Bureau de la FAO pour l'Asie)                             |
| République démocratique populaire lao  | En cours            | B           | TCP/RAS/4002<br>(Bureau de la FAO pour l'Asie)                             |
| Viet Nam                               | En cours            | B           | TCP/RAS/4002<br>(Bureau de la FAO pour l'Asie)                             |
| <b>ECP n'ayant pas encore commencé</b> |                     |             |  |
| Burkina Faso                           | Pas encore commencé | À confirmer | Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) |
| Cameroun                               | Pas encore commencé | A           | STDF – Afrique centrale  |
| Congo                                  | Pas encore commencé | A           | STDF – Afrique centrale  |
| Gabon                                  | Pas encore commencé | A           | STDF – Afrique centrale  |
| Guinée équatoriale                     | Pas encore commencé | A           | STDF – Afrique centrale  |
| Liban                                  | Pas encore commencé | B           | TCP/LEB/4005   |
| Philippines                            | Pas encore commencé | B           | Autofinancement  |
| République centrafricaine              | Pas encore commencé | A           | STDF – Afrique centrale  |
| Tchad                                  | Pas encore commencé | A           | STDF – Afrique centrale  |
| <b>ECP demandées</b>                   |                     |             |  |
| Érythrée                               | Demande formulée    | À confirmer | À confirmer  |
| Guatemala                              | Demande formulée    | À confirmer | À confirmer  |
| Panama                                 | Demande formulée    | À confirmer | À confirmer  |
| Togo                                   | Demande formulée    | À confirmer | À confirmer  |

<sup>11</sup> [Évaluation de la capacité phytosanitaire \(ECP\) – Convention internationale pour la protection des végétaux](#).

## 6. Évaluation de la mise en œuvre et de l'impact stratégique du plan par étapes visant à améliorer l'ECP

[9] Depuis la tenue de la 19<sup>e</sup> session de la CMP, le secrétariat a fait avancer la mise en œuvre du plan par étapes visant à améliorer l'ECP élaboré à la suite de l'étude théorique réalisée en 2023<sup>12</sup>. Des progrès ont été réalisés dans les six domaines de résultats principaux de la stratégie ECP 2020-2030, en particulier en termes de plus grande sensibilisation et d'accélération de l'adoption du processus ECP, de renforcement du réseau de facilitateurs et de mise à niveau des outils de base. Des travaux nécessitant un investissement important, en particulier la modernisation de la plateforme ECP en ligne, le financement à long terme et l'élaboration d'un cadre de suivi structuré, sont toujours en cours et seront considérés comme des priorités afin d'améliorer le processus ECP.

### Domaine de résultats principal 1 – Les pays, les donateurs et les organismes de développement connaissent l'ECP et comprennent les avantages qui découlent de son application.

[10] Le processus ECP a continué de prouver son utilité et a servi de catalyseur en faveur de l'investissement et du renforcement du système. L'Ouganda et le Rwanda ont mobilisé de nouvelles ressources financières externes et nationales en tenant directement compte des priorités de l'ECP (8 millions d'EUR de financement de l'Union européenne et 5,5 millions d'USD du budget national s'agissant de l'Ouganda et 200 000 USD de TradeMark Africa en ce qui concerne le Rwanda). Ainsi ont-ils renforcé l'efficacité de l'ECP en passant des évaluations à des réformes concrètes.

[11] Huit pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australie (COMESA) ont achevé la mise au point de propositions de projet à présenter aux donateurs sur la base des résultats de l'ECP portant sur la législation, les diagnostics, la surveillance, les systèmes d'exportation et le renforcement institutionnel. Ces produits confirment une meilleure prise en main au niveau national et la volonté de concrétiser les stratégies découlant de l'ECP.

[12] En 2025, après la mise au point d'un projet visant à tirer parti des résultats de l'ECP conduite en 2024<sup>13</sup>, l'Éthiopie a obtenu une aide financière d'un montant s'élevant à 1 million d'USD du STDF.

[13] Deux analyses importantes ont été menées à bien: une étude diagnostiquerégionale conduite dans 11 pays du COMESA intitulée *Évaluer et renforcer les capacités phytosanitaires dans certains pays d'afrique orientale et australie pour promouvoir une agriculture résiliente*, et, en étroite collaboration avec le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine, l'étude intitulée *Systèmes phytosanitaires et développement agricole: modélisation de l'impact des évaluations des capacités phytosanitaires en Afrique*.

[14] Le secrétariat a diffusé sur internet des nouvelles et des articles qui mettent en avant un certain nombre de pays ayant progressé dans le renforcement de leur système phytosanitaire et ayant tiré parti du processus ECP pour améliorer le commerce agricole et les systèmes phytosanitaires. Une vidéo sur *la protection des végétaux et le renforcement des systèmes de santé des végétaux à l'aide des évaluations de la capacité phytosanitaire* est disponible, en anglais, sur la chaîne YouTube de la FAO.

[15] Prochaines étapes:

- continuer à renforcer la visibilité et la compréhension des avantages offerts par le processus ECP grâce à la diffusion d'analyses, d'exemples de réussites dans différents pays et de brefs documents explicatifs sur les canaux de communication de la CIPV;
- promouvoir les partenariats régionaux et institutionnels afin de renforcer la compréhension commune de l'utilité du processus ECP tout en menant des activités de sensibilisation qui ne se limitent pas à un seul pays.

<sup>12</sup> [VM 2024 03 PCE Desk Study Report Final Version - Resolved Comments.pdf](#) (en anglais).

<sup>13</sup> [Évaluation de la capacité du système phytosanitaire de l'Éthiopie | STDF](#) STDF/PPG/945.

## **Domaine de résultats principal 2 – Un financement durable à long terme est en place pour assurer l'administration et le maintien de l'ECP, et des ressources sont mobilisées à l'appui de l'ECP.**

[16] Les travaux visant à améliorer la transparence des coûts de mise en œuvre de l'ECP ont été achevés et présentés aux organes directeurs, ce qui a permis d'atteindre le premier objectif du plan par étapes. L'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources est en cours et les organes directeurs ont déjà manifesté leur soutien stratégique quant à un financement spécial y relatif. Parallèlement, les participants à la 19<sup>e</sup> session de la CMP ont demandé au secrétariat de la CIPV d'envisager l'affectation de 50 000 USD provenant du budget ordinaire aux activités liées à l'ECP.

[17] En Afrique centrale, la composante technique de l'ECP dans cinq pays<sup>14</sup> sera soutenue par des mécanismes de financement liés aux activités de mise en œuvre de la solution ePhyto de la CIPV, ce qui permettra de créer des synergies entre l'évaluation des capacités et la certification phytosanitaire numérique.

[18] Prochaine étape:

- continuer à soutenir les ECP en cours et les nouvelles demandes d'ECP, en fonction des ressources disponibles, et appuyer la mobilisation de ressources en faveur de l'exécution des ECP.

## **Domaine de résultats principal 3 – Le logiciel et la plateforme ECP sont fiables, efficaces et faciles à utiliser.**

[19] Les exigences relatives à la mise à niveau de la plateforme ECP en ligne ont été précisées grâce à des consultations conduites par des facilitateurs au niveau national. Les améliorations souhaitées portent sur une utilisation plus facile de la plateforme, les fonctions collaboratives, les analyses, le suivi via un tableau de bord et l'intégration avec les systèmes de données nationaux. Le développement du système n'a pas encore commencé et des ressources techniques et financières seront nécessaires. Des possibilités d'harmonisation avec d'autres plateformes d'évaluation, notamment l'outil PVS de l'OMSA, sont à l'étude, afin de promouvoir le partage des connaissances.

[20] Prochaines étapes:

- achever la mise au point des spécifications techniques relatives à la modernisation du système, sur la base des consultations conduites par les facilitateurs au niveau national;
- lancer des procédures d'acquisitions concurrentielles et entamer la mise au point progressive des améliorations nécessaires, une fois les ressources obtenues.

## **Domaine de résultats principal 4 – L'outil ECP est régulièrement révisé et mis à jour et, le cas échéant, complété par de nouveaux modules et outils de planification stratégique.**

[21] La première révision de la plupart des modules ECP a été achevée en 2025, sur la base des commentaires formulés par les facilitateurs et les pays. Un guide pratique sur l'intégration des questions relatives au genre et aux jeunes intitulé [How to Integrate Gender and Youth in Phytosanitary Capacity Evaluations \(PCE\)](#) est maintenant disponible et un programme de formation préalable à l'ECP, comprenant un module d'apprentissage en ligne et un cours consacré à la gestion axée sur les résultats et à l'approche du cadre logique, a été intégré afin d'améliorer la préparation et la participation.

[22] Les travaux à venir comprennent l'intégration des modules révisés dans la plateforme et l'élaboration d'un nouveau module consacré aux interventions face aux infestations d'organismes nuisibles et aux caractéristiques des chaînes de valeur afin de renforcer l'impact.

<sup>14</sup> Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad.

**[23] Prochaines étapes:**

- achever le nouveau module consacré aux interventions face aux infestations d'organismes nuisibles afin de remplacer le module actuel portant sur leur éradication et lancer la version pilote;
- concevoir une approche axée sur les chaînes de valeur afin de mieux répondre aux attentes en matière d'échanges commerciaux, d'accès aux marchés et d'engagement du secteur privé;
- élargir le programme de formation préalable à l'ECP et enrichir le matériel mis à disposition, notamment les ressources relatives à la gestion axée sur les résultats et à l'approche du cadre logique (sous réserve de financement), ainsi que les cours en ligne, par l'intermédiaire du Campus de la CIPV sur la santé végétale;
- télécharger et activer les modules ECP révisés dans la plateforme actuelle, à titre provisoire.

**Domaine de résultats principal 5 – L'application des ECP est facilitée par la présence d'un solide réseau d'expertise en matière phytosanitaire.**

**[24] La certification de 10 nouveaux facilitateurs ECP permet d'élargir le réseau de spécialistes à l'échelle mondiale et constitue une étape importante. La liste complète des facilitateurs certifiés est disponible sur le PPI<sup>15</sup>. Des formations supplémentaires, proposées par l'intermédiaire du Campus de la CIPV sur la santé végétale, permettent maintenant de contribuer au perfectionnement professionnel continu. Les futures certifications de facilitateurs et formations de mise à niveau dépendront des ressources financières disponibles.**

**[25] Prochaines étapes:**

- gérer la certification et les formations par l'intermédiaire du Campus phytosanitaire de la CIPV;
- planifier les prochains cycles de certification et les formations de mise à niveau lorsque les ressources seront disponibles, afin d'assurer une couverture mondiale permanente.

**Domaine de résultats principal 6 – Suivi et évaluation**

**[26] Un cadre structuré de suivi et d'évaluation à intervalles réguliers doit encore être mis en place.**

**[27] Prochaine étape (2026-2027):**

- étudier les possibilités relatives à un tableau de bord simplifié ou à un mécanisme de communication d'information allégé qui permettrait non seulement de renforcer le suivi, le contrôle et l'apprentissage, mais aussi de suivre les progrès obtenus et les résultats à long terme de la mise en œuvre de l'ECP au fil du temps.

**Recommandations**

**[28] La CMP est invitée à:**

- 1) *prendre note* des progrès obtenus quant à l'exécution du plan par étapes visant à améliorer l'ECP et de la demande continue de soutien eu égard à l'ECP de la part des parties contractantes, en coopération avec divers partenaires;
- 2) *prendre note* des prochaines étapes s'agissant de chaque domaine de résultats principal approuvé par le Comité de mise en œuvre et de développement des capacités, notamment, sous réserve des fonds disponibles:
  - la poursuite du soutien apporté aux pays qui en font la demande;
  - la modernisation progressive du système ECP en ligne (intégration de modules révisés, formations élargies et nouveaux contenus techniques);
  - le renforcement permanent du réseau de facilitateurs ECP et les premiers jalons de la mise au point d'une approche de suivi et d'évaluation;

<sup>15</sup> [Liste des facilitateurs EPC certifiés \(CIPV\)](#) (en anglais).

- 3) *encourager* les parties contractantes, les donateurs et les partenaires d'exécution à soutenir la viabilité à long terme de l'ECP, en particulier s'agissant de la modernisation de la plateforme en ligne, de la formation des facilitateurs et des mécanismes de suivi de la mise en œuvre.

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.